



Groupe de prévention du décrochage scolaire Année scolaire 2017/2018

Placé sous l'autorité du chef d'établissement, le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) constitue le dispositif incontournable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Education Nationale au sein de chaque établissement scolaire. Il est **un dispositif permanent et réactif de veille concertée qui permet le repérage et la prise en charge de tout élève présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation.**

Le GPDS est un groupe ressource qui associe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de l'établissement pouvant apporter sa contribution dans la compréhension des situations des élèves concernés. Il est un levier pour mettre en œuvre une prise en charge collective du décrochage scolaire au sein de l'établissement. Il permet de mobiliser l'ensemble des professionnels de l'établissement autour de problématiques scolaires, sociales et professionnelles spécifiques.

Il assure également une sensibilisation de l'ensemble des personnels à la prévention du décrochage scolaire, en mettant en exergue le rôle et la place de chacun dans ce processus.

Le GPDS est un outil précieux dans la lutte contre le décrochage scolaire mais **la prévention du décrochage ne peut se résumer pas à l'action seule du GPDS.**

Au lycée Raymond Nérès, le GPDS se compose de :

- Mme Nollet Gladys, Mission de lutte contre le décrochage scolaire
- M. Tissot, Psy EN
- M. Rinna, CPE, référent décrochage scolaire
- Mme Palvair Danièle
- Mme Molinès-Bertrac, assistante sociale
- Mme Athey, infirmière
- Mme Mary, proviseure-adjointe

Cette constitution n'est pas figée, toutes les compétences doivent être mobilisées en fonction des problématiques rencontrées : professeurs principaux, professeurs, infirmière, assistants d'éducation peuvent être invités à y participer.

De même, chaque membre de la communauté scolaire peut porter à l'attention du GPDS une situation d'élève. Pour cela, il suffit de s'adresser à Mme la Proviseure, à son adjointe ou au CPE, référent décrochage scolaire de l'établissement.

Le calendrier du GPDS :

- Le 09/11/2017
- Le 04/01/2018
- A définir
- A définir